

AVIS DU CSEM N° 49 - 18 MAI 2020

Avis « aide à la presse »

Décret du 5 JUIN 2008 portant création du Conseil supérieur de l'Éducation aux Médias :

« Chapitre I^{er} : le Conseil supérieur a pour missions - 8° De formuler, le cas échéant, un avis motivé dans le cadre l'article 9, alinéa 2, du décret du 31 mars 2004 relatif aux aides attribuées à la presse quotidienne écrite francophone et au développement d'initiatives de la presse quotidienne écrite francophone en milieu scolaire. »

LE CONTEXTE

Le Décret du 31 mars 2004 relatif aux aides attribuées à la presse quotidienne écrite francophone et au développement d'initiatives de la presse quotidienne écrite francophone en milieu scolaire prévoit dans son article 9 : « Le Gouvernement réserve annuellement une part maximale de 5% des sommes versées au Centre d'aide à la presse afin de soutenir les titres de presse quotidienne et les groupes de titres quotidiens et les groupements d'entreprises de presse qui développent des programmes originaux d'incitation à la lecture du journal, de formation du lecteur à la citoyenneté et d'éducation aux médias. Après avis du Conseil supérieur de l'éducation aux médias, le Gouvernement répartit l'aide en fonction des demandes et de la qualité des projets qui lui sont soumis par les titres de presse quotidienne, groupes de titres ou groupement d'entreprises de presse demandeurs ».

C'est dans le cadre de ce Décret que le présent avis du Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) est rendu. Il porte sur l'unique dossier de candidature adressé au Centre d'Aide à la Presse en date du 17 avril 2020 par LAPRESSE.be SCRL, Rue Royale 100 à 1000 Bruxelles.

Il est par ailleurs rappelé que le Décret du 5 juin 2008, portant création du Conseil supérieur de l'éducation aux Médias et assurant le développement d'initiatives et de moyens particuliers en la matière en Fédération Wallonie-Bruxelles, précise dans son article 26 le cadre d'une initiative d'éducation aux médias portant sur la presse quotidienne. Cet article précise également que, dans les limites des crédits disponibles, un montant annuel minimal de 515.000€ est consacré à cette initiative.

Le dossier a été soumis aux membres du CSEM afin que celui-ci se prononce sur la qualité du projet soumis par le demandeur.

Il est rappelé que, depuis une quinzaine d'années, LAPRESSE.be – Alliance des Médias d'information (anciennement les Journaux Francophones Belges) est l'opérateur désigné d' « Ouvrir mon quotidien ». Cette opération est conduite en étroite collaboration avec le CSEM. La désignation de cet opérateur est établie jusqu'au 31 décembre 2023. Cette opération a fait l'objet d'une évaluation et d'un avis remis le 21 novembre 2018 (Avis du CSEM n°43).

L'ANALYSE QUANTITATIVE

En 2019-2020, 1474 établissements scolaires se sont inscrits à l'opération OMQ, soit une diminution globale de 3% par rapport à l'année précédente (il y avait 1521 établissements inscrits en 2018). En fait, le nombre d'écoles fondamentales est en diminution (791 écoles en 2019 contre 845 en 2018, soit - 6%) et le nombre d'écoles secondaires en augmentation (683 écoles en 2019 contre 676 en 2018, soit + 1%). Cette initiative d'éducation aux médias est donc caractérisée par son succès (près de 80% des écoles y adhèrent) et par sa stabilité dans le temps.

La circulaire n°7251 est parvenue aux écoles les informant de l'opération. En 2019, elle a été diffusée le 24 juillet, soit plus tôt que les autres années.

L'opération se déroule en deux temps. Lors d'une première phase, intitulée « Quinzaine découverte de la presse » (du 30/09 au 11/10 en 2019), tous les établissements scolaires reçoivent les quotidiens (à l'exception de L'Echo dans le

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS

Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 413 35 08

www.csem.be

contact@csem.be



fondamental) soit 3150 écoles fondamentales et 497 établissements secondaires (soit 3647 au total). Chaque implantation d'école est contactée (soit un total de 4122).

Les écoles qui souhaitent poursuivre l'opération au-delà de la première quinzaine d'octobre peuvent s'inscrire en ligne. La distribution des journaux se déroule de novembre à mai, hors congés scolaires et hors week-end. Trois périodes de distribution ont été identifiées en 2019/2020 : du 4/11 au 29/11, du 06/01 au 06/03, du 9/03 au 30/04. (La dernière période sera probablement postposée en fonction des événements liés à la crise du Covid-19)

Dans le fondamental, les écoles choisissent deux titres. Un changement de titres de quotidiens est possible à chacune des trois périodes. Les chiffres montrent une certaine stabilité ; néanmoins des écoles demandent des modifications d'une période à l'autre. On peut esquisser une répartition moyenne de la demande comme suit : L'Avenir : 30%, La DH/Les Sports : 20%, Le Soir : 20%, Sud Presse : 15 % et La Libre : 15 %. Les écoles reçoivent les éditions régionales.

Dans le secondaire, les 6 journaux (L'Echo est ajouté par rapport au fondamental) sont distribués aux écoles inscrites. Le nombre d'exemplaires distribués est fonction du nombre d'élèves. En-dessous de 500 élèves, les écoles reçoivent un exemplaire par journal. Entre 500 et 1000 élèves, ce sont deux exemplaires qui sont distribués. Les écoles comptant plus de 1000 élèves reçoivent trois exemplaires.

La volonté de LAPRESSE.be est de continuer à promouvoir cette opération qu'un certain nombre de professeurs découvrent pour la première fois chaque année. Différents moyens sont mis en œuvre : communiqué de presse, interviews dans les médias, encouragement des rédactions à publier des articles en lien avec les jeunes, etc.

L'ANALYSE QUALITATIVE

De manière générale, l'opération OMQ continue de rencontrer les objectifs pédagogiques liés, notamment mais pas uniquement à l'éducation aux médias. Tout au long de l'opération, LAPRESSE.be veille à rester disponible, surtout par mail et par téléphone, auprès des enseignant.e.s afin de répondre aux différentes demandes (envois-réception des journaux, envoi de journaux de bord supplémentaires...).

Le « Journal de bord », support pédagogique gratuit envoyé à toutes les écoles participantes, a été entièrement revu en 2019. Il constitue un outil pédagogique qui permet à chacun, selon ses attentes ou ses besoins, de saisir pleinement la richesse de la presse quotidienne et ce qu'elle entend apporter chaque jour à ses lecteurs, malgré les défis qu'elle rencontre aujourd'hui. Le nouveau « Journal de bord » aborde de nouveaux thèmes (numérisation, fake news et désinformation, le papier face au défi environnemental, etc.), est illustré par des dessinateurs de presse belges (Pierre Kroll, Nicolas Vadot, Olivier Pirnay, Jacques Sondron...) et propose un « Quiz » (« A toi de jouer ») sous forme d'un minitest pour les élèves. Il est disponible gratuitement en version pdf sur le site de LAPRESSE.be et peut également être demandé gratuitement en version papier.

Le CSEM, et plus particulièrement son groupe de travail « médias d'information », collabore avec les centres de ressources en éducation aux médias, l'Association des Journalistes Professionnels (AJP), la RTBF et LAPRESSE.be afin d'assurer l'accompagnement pédagogique d'OMQ. L'articulation avec la Quinzaine de la presse et l'opération « Journalistes en classe » est ainsi assurée.

Le « Rallye des médias » (4^e édition) prévu en avril 2020 a dû être annulé par le confinement lié à la crise du Covid-19. Lors de cette journée, une trentaine d'enseignant.e.s inscrit.e.s à l'opération OMQ peuvent découvrir « le chemin de l'information ». Ils visitent trois institutions actives dans la production et diffusion d'informations : l'Agence Belga, La RTBF et un éditeur de presse écrite. A chaque étape, des journalistes professionnels exposent leur travail et partagent leur expérience. Cette année, il était prévu d'aborder le thème de la modération des commentaires en ligne dans le respect de la liberté d'expression. Le succès de cette journée atteste de l'intérêt des enseignant.e.s en matière d'éducation aux médias et de la nécessité d'un accompagnement pédagogique adapté.

OMQ NUMÉRIQUE

La mise à disposition de la presse quotidienne sur supports numériques constitue une attente pour un grand nombre d'enseignant.e.s, mais aussi un enjeu d'avenir pour la presse quotidienne. Dans la ligne des intentions de la Déclaration de politique communautaire de 2019, « LAPRESSE.be – Alliance des Médias d'information » en partenariat avec le CSEM, les centres de ressources (CAV-Liège, CAF-Tihange et Média-animation), la RTBF et l'AJP s'est engagée, en 2018-2019, dans une recherche-action dont l'objectif général est d'identifier et d'analyser les attentes et les besoins des enseignants

(et également d'autres secteurs éducatifs). Cette recherche-action fait l'objet d'une évaluation et d'un accompagnement scientifique confié à l'UCLouvain. Il s'agit de mener une expérimentation de projets intégrant la presse numérique, de les évaluer et d'identifier les moyens nécessaires à une généralisation future de l'opération OMQ numérique.

Concrètement, une vingtaine d'enseignant.e.s (primaire, secondaire et haute école) se sont inscrit.e.s dans cette recherche-action. Dans ce cadre, les participant.e.s ont eu accès toute l'année à une plateforme développée par LAPRESSE.be et reprenant chaque jour les PDF des différents titres ainsi que divers outils de recherche. Les enseignant.e.s ont élaboré un projet pédagogique, s'insérant dans leur contexte scolaire et incluant l'utilisation de la presse numérique. Trois journées d'accompagnement ont eu lieu afin d'accompagner et analyser les différents projets réalisés (avec différents ateliers, intervenants...) en présence des partenaires du projet.

La recherche-action s'est clôturée fin septembre 2019. Sur cette base, des recommandations relatives aux développements numériques de cette opération ont été identifiées et ont été transmises par le CSEM au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en novembre 2019.

AVIS

Compte tenu de l'analyse quantitative et qualitative des initiatives présentées, le CSEM remet un avis favorable quant à la qualité du projet présenté par la S.C.R.L LAPRESSE.be pour bénéficier de l'aide réservée par le Gouvernement aux programmes originaux d'incitation à la lecture du journal, de formation du lecteur à la citoyenneté et d'éducation aux médias telle que prévue à l'article 9 du Décret du 31 mars 2004. Le Conseil ne peut par ailleurs qu'encourager LAPRESSE.be – Alliance des Médias et les éditeurs de presse à poursuivre leurs efforts dans l'opération « Ouvrir mon Quotidien » et ses développements numériques. Il souhaite d'ores et déjà plein succès pour l'édition 2020-2021 qu'il ne manquera pas d'accompagner avec l'ensemble des partenaires.